

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

EMP 002-364/16/BM

**■ Attribution de subventions aux opérateurs du Pays d'Aix oeuvrant dans le champ de l'insertion par l'activité économique
EMP 16/872/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Sur le territoire du Pays d'Aix, différentes associations développent des projets spécifiques dans le champ de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE).

A ce titre, douze structures sollicitent la participation de la Métropole pour des aides financières destinées à la création et au maintien de 254 postes en insertion dans le cadre de chantiers et d'entreprises d'insertion. Il est proposé d'attribuer ces subventions pour un montant total de 857.000 €, destinées à maintenir, pour les demandeurs d'emploi du Pays d'Aix, des actions permettant la création d'étapes de parcours appropriées permettant de favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi les plus en difficulté.

Cette proposition s'inscrit dans le droit fil des actions soutenues auparavant par la Communauté du Pays d'Aix selon les autres axes d'intervention suivants :

- I- Aide aux dispositifs institutionnalisés d'accueil, d'information et d'orientation des demandeurs d'emploi
- II- Aide aux dispositifs d'insertion par l'activité économique
- III- Aide aux dispositifs destinés à faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi
- IV- Aide aux dispositifs destinés à faciliter le rapprochement entre les offres et les demandes d'emploi.

**Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**

Conformément au règlement budgétaire et financier de la Métropole et en accord avec les modalités de paiement indiquées dans chaque convention de partenariat, il est précisé que le versement de la subvention interviendra en deux temps – un acompte de 80 %, après notification de la convention attributive de la subvention et le paiement du solde intervenant dès la production des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers.

N°GU	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNEE	SUBV° N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBV° SOLLICITEE	SUBV° PROPOSEE	CONV OUI/ NON
Axe 1 : Aide aux dispositifs institutionnalisés d'accueil, d'information et d'orientation des publics demandeurs d'emploi							
Axe 2 : Aide aux dispositifs d'insertion par l'activité économique							
23	REMISE EN JEUX	Chantier d'insertion	50.000 €	590.000 €	60.000 €	50.000 €	OUI
25	LA FIBRE SOLIDAIRE	Chantier d'insertion	45.000 €	813.400 €	50.000 €	45.000 €	OUI
125	AIX MULTI SERVICES	ACI Espaces Verts et naturels Pays d'Aix	175.000 €	1.232.327 €	175.000 €	175.000 €	OUI
137	MAISON DES METIERS DU PATRIMOINE	Dispositif d'insertion	45.000 €	380.480 €	45.000 €	45.000 €	OUI
162	TOUTES LES FEMMES	La conciergerie d'entreprise	20.000 €	210.055 €	20.000 €	20.000 €	NON
218	DE FIL EN AIGUILLE	Chantier d'insertion « Au fil de soi »	36.000 €	346.434 €	42.000 €	36.000 €	OUI
209	LA TABLE SOLIDAIRE	Favoriser l'Insertion par l'Activité Économique des personnes éloignées du monde du travail	20.000 €	103.706 €	20.000 €	20.000 €	NON
536	AIX EMPLOI RELAIS ENVIRONNEMENT	Inserlinge	10.000 €	95.141 €	10.000 €	10.000 €	OUI
538	AIX EMPLOI RELAIS ENVIRONNEMENT	Dépollution et embellissement Autoroute A51 et RN296	100.000 €	437.121 €	100.000 €	100.000 €	OUI
539	AIX EMPLOI RELAIS ENVIRONNEMENT	Restanques et Olivades	37.000 €	539.129 €	37.000 €	37.000 €	OUI
540	AIX EMPLOI RELAIS ENVIRONNEMENT	Entretien nettoyage et valorisation des	120.000 €	765.282 €	120.000 €	120.000 €	OUI

		entrées et sorties de Ville					
722	ATELIER JASMIN	Chantier d'insertion	63.000 €	537.754 €	63.000 €	63.000 €	OUI
723	ATELIER JASMIN	Costumes carnaval	15.000 €	30.000 €	15.000 €	15.000 €	OUI
732	ATELIER MANDARINE	Insertion socio- professionnelle	30.000 €	299.320€	30.000 €	30.000 €	OUI
43	PARTAGE ET TRAVAIL	Financement 1 ^{er} accueil	36.000 €	64.000 €	36.000 €	36.000 €	OUI
45	PARTAGE ET TRAVAIL	Antenne de Vitrolles – Mise en place parcours d'insertion	30.000 €	60.545 €	30.000 €	30.000 €	OUI
118	ATELIERS DE GAIA	Chantier – Le potager de Gaia	25.000 €	565.459 €	25.000 €	25.000 €	OUI
Axe 3 : Aide aux dispositifs destinés à faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi							
Axe 4 : Aide aux dispositifs destinés à faciliter le rapprochement entre les offres des entreprises et les demandeurs d'emploi							
TOTAL					878.000 €	857.000 €	

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du 23 juin 2016.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

**Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées les subventions 2016 pour un montant total de 857.000 € aux bénéficiaires suivants :

- REMISE EN JEUX
- LA FIBRE SOLIDAIRE
- AIX MULTI SERVICES
- MAISON DES METIERS DU PATRIMOINE
- TOUTES LES FEMMES
- DE FIL EN AIGUILLE
- LA TABLE SOLIDAIRE
- AIX EMPLOI RELAIS ENVIRONNEMENT
- ATELIER JASMIN
- ATELIER MANDARINE
- PARTAGE ET TRAVAIL
- LES ATELIERS DE GAIA

Article 2 :

Sont approuvées les conventions à conclure entre les associations et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer ces conventions et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, service 8 « Insertion et Emploi » chapitre 65 du budget de la Métropole 2016.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Emploi, Insertion,
Economie sociale et solidaire

Martial ALVAREZ